

Paris, le 22 juin 2017

Prévention des risques et promotion de la qualité de vie au travail dans l'ESS : Chorum et l'Anact s'engagent ensemble

La Mutuelle CHORUM et l'Anact ont signé une convention de partenariat le 3 mars 2017 pour renforcer des démarches de prévention au travail auprès des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire sur tout le territoire et accompagner leurs dirigeants et représentants du personnel.

Chorum & l'Anact : des expertises complémentaires pour renforcer la qualité de vie au travail dans l'économie sociale et solidaire

Ce partenariat vient formaliser des coopérations entre les deux entités. En effet, la mutuelle Chorum et l'Anact n'en sont pas à leur première collaboration. En 2016, elles ont notamment co-conçu un site ludique de sensibilisation sur les troubles musculo-squelettiques (ou TMS), vouspreferez.fr. « Cette convention de partenariat concrétise en réalité plusieurs années de collaboration entre Chorum et l'Anact », souligne Brigitte Lesot, directrice générale de Chorum. « Ce partenariat avec Chorum s'inscrit dans une politique de grands partenariats que nous avons initiée depuis 2014 dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat. Une mutuelle est, en effet, un acteur particulièrement à même de démultiplier notre action et faire passer des messages de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail auprès de ses adhérents. A ce titre, l'économie sociale et solidaire est un secteur important car déjà sensibilisé aux questions de qualité de vie au travail », précise Olivier Mériaux, directeur adjoint et directeur technique et scientifique de l'Anact.

Un plan de travail annuel a été imaginé autour de la prévention des risques professionnels et de la promotion de la qualité de vie au travail (risques psychosociaux, évaluation du coût de la santé...). Des actions concrètes seront mises en place : réunions de sensibilisation pour les responsables de structures et représentants du personnel de l'ESS, évaluation des démarches de prévention mises en œuvre depuis plusieurs années, accompagnement de l'encadrement de proximité dans la mise en place de ces démarches, etc.

Un partenariat pluri-annuel qui favorise une synergie sur tout le territoire

L'Anact, à travers ses agences régionales ou Aract, et Chorum via ses délégations régionales, sont présentes sur toute la France. Ce maillage du territoire permet de renforcer leurs capacités respectives à outiller la réflexion et l'action des acteurs de l'amélioration des conditions de travail sur les enjeux du travail, de la qualité de vie au travail et de l'innovation sociale. Le partenariat permettra notamment de mutualiser les savoirs, outils et initiatives sur l'ensemble du territoire.

Qualité de vie au travail : l'ESS plutôt bonne élève

Actrices du développement économique et de la cohésion sociale, les structures de l'économie Sociale et Solidaire (ESS) évoluent dans un environnement complexe et en perpétuelle mutation. Leurs activités sont soumises, pour une grande part d'entre elles, à de fortes contraintes de fonctionnement qui impactent les moyens d'actions et les conditions de travail des salariés.

Pourtant, selon le dernier baromètre national mené par Chorum auprès de 6246 répondants, la qualité de travail est jugée plutôt satisfaisante dans l'ESS, avec une moyenne de 6,1/10 pour les salariés et 7,2/10 pour

les dirigeants. 83% des salariés et 94% des dirigeants souhaitent d'ailleurs continuer à travailler dans ce secteur. Cette satisfaction globale ne doit pas occulter le fait que plusieurs indicateurs passent à l'orange :

- 49% des salariés (46% en 2013) et 34% des dirigeants (32% en 2013) ressentent une dégradation de leur qualité de vie au travail
- 53% des dirigeants estiment effectuer une charge de travail excessive, et 65% se disent constamment sous pression
- Seuls 28% des salariés ayant vécu une fusion ou un regroupement sont rassurés pour leur emploi

L'ESS : quelques chiffres clefs

L'économie sociale et solidaire rassemble aujourd'hui 221 325 établissements employeurs et 2 370 301 salariés. Pour la première fois depuis 10 ans, le cap des deux millions de salariés en équivalent temps plein est franchi. La part des emplois de l'ESS dans l'ensemble de l'économie est de 10.5%. Par ailleurs, plus de 600.000 postes seront libérés d'ici 2020 à la suite de départs à la retraite, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives d'emploi, notamment aux jeunes.

Source : CNCRESS

Qui sommes-nous ?

ANACT

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère en charge du Travail. Elle est gouvernée par un conseil d'administration tripartite comprenant des représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, de l'État, ainsi que des personnalités qualifiées. L'Anact s'appuie sur un réseau de 17 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de fournir aux acteurs de l'entreprise, salariés et directions, des méthodes et outils éprouvés pour améliorer les conditions de travail en agissant sur ses déterminants dans l'organisation et les relations sociales.

Mutuelle CHORUM

Chorum, c'est :

- la seule mutuelle entièrement dédiée aux acteurs de l'ESS
- un chiffre d'affaires de 310 M€ et 220 salariés
- une offre de prévoyance, santé, épargne retraite et d'ingénierie sociale
- 716 000 personnes protégées et 23 000 structures adhérentes
- un réseau d'experts implanté sur tout le territoire
- CIDES : un centre de ressources et d'action pour la prévention des risques professionnels la santé et la qualité de vie au travail

Contacts presse

ANACT • Catherine Guibert • c.guibbert@anact.fr • 04 72 56 13 38

Mutuelle CHORUM • Stéphanie Aubert • stephanie.aubert@chorum.fr • 01 84 76 16 87